



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU

SÉANCE DU 31 mars 2022

<u>DATE DE CONVOCATION</u> 24 Mars 2022	L'an deux mil vingt-deux, le trente et un mars, à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé L'HEVEDER, Maire.
<u>DATE D'AFFICHAGE</u> 24 Mars 2022	Etaient présents : Ms DENOUEL, LE BLEVENNEC, FEJEAN, JEGOU, CLOAREC, OGER, HERVE, THOMAS
<u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u>	Mmes QUELEN, LE JANNE, LEROY, HERVE, LE MOAL, LE BARBIER, PHILIPPE, HENRY
EN EXERCICE : 19	Etaient absents : Mme TREGUIER, M. PIROU
PRESENTS : 17	Procurations : Mme TREGUIER à M. LE BLEVENNEC M. PIROU à M. DENOUEL
PROCURATIONS : 2	
VOTANTS : 19	Secrétaire : Mme LE BARBIER

Début de la séance à 20 heures 00.

Le Conseil Municipal approuve le Compte-rendu du conseil municipal du 24 février 2022 à l'unanimité.

13-03-22 FINANCES - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La Commission des Finances, réunie le 9 février 2022, a arrêté à l'unanimité les attributions suivantes, pour validation ce jour par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire soumet donc à l'assemblée ces propositions :

ASSOCIATIONS	Vote 2021	Vote 2022
Associations communales		

Coopérative scolaire	3 100	3 100
U.S Méné Bré	2 400	2 400
Amicale des Retraités Louargatais	100	200
FNACA	65	200
Amicale Laïque - LOUARGAT	0	0
Skol Gouren Roc'h ar Big	1 500	1 500
1001 PAGES	1 500	1 500
Trail du Ménez Bré	150	150
Association Communale de Chasse		150
Boulou Breizh Louergad	260	260
Danserieñ Kost Ar Menez		100
Les Randonneurs des Deux Ménés		100
Sous Total	9 075 €	9 660 €
Autres associations		
Ti ar Vro Treger-Goueloù - CAVAN	100	100
Handi'Chiens – SAINT-BRANDAN	100	100
Dojo Bro Dreger - GRÂCES	1 000	1 000
Cinéma « La Belle Equipe » - CALLAC	100	0
Sous Total	1 300 €	1 200 €
Associations caritatives		
"La Pierre LE BIGAUT "Mucoviscidose" CALLAC	100	100
ADAPEI 22 – ST BRIEUC	35	35
Association des Paralysés de France SAINT-BRIEUC	35	35
Restos du Cœur – SAINT-BRIEUC	200	200
Solidarité Paysans 22 – SAINT-BRIEUC	35	35
La Ligue Contre le Cancer – SAINT-BRIEUC	200	200
France ADOT – SAINT-BRIEUC	35	35
AFSEP Sclérose en plaques - BLAGNAC	35	
CIDFF Droits des Femmes et Familles, SAINT-BRIEUC	50	50
UNAFAM – SAINT-BRIEUC	35	0

Association Protection Civile 22 – SAINT-BRIEUC	35	35
Croix Rouge Française - GUINGAMP	35	35
Rêves de Clown – SAINT-BRIEUC	35	35
Parents & Jeunes Sapeurs-Pompiers - LANVOLLON	35	0
A.P.A.J.H. – SAINT-BRIEUC – Demande arrivée le 17/02/2022	35	35
Association Naître et Bien-Être – CH GUINGAMP	35	0
ADMR de Goelo Argoat Trégor - PLOUHA	35	35
Sous Total	1 005 €	865 €
Formation Emploi		
Chambre de Métiers – PLOUGRAGAN – Demande arrivée le 14/02/2022	500	550
Bâtiment CFA 22 - PLÉRIN	100	50
Société Nationale des Meilleurs Apprentis de France - KERVIGNAC	50	0
Sous Total	650 €	600 €
Divers		
Les Amis de la Résistance (A.N.A.C.R.) - BEGARD	35	35
Radio Kreiz Breizh – SAINT NICODEME	0	35
Sous Total	35 €	70 €
TOTAL GENERAL	12 065 €	12 395 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'octroi d'une subvention à l'Association pour la Recherche et la Sauvegarde des Sites Archéologiques du Trégor (ARSSAT).

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution de ces subventions, pour un montant de 12 395 euros.
- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association ARSSAT d'un montant de 160 euros.
- **DIT** que les crédits correspondants (12 555 €) seront inscrits au budget 2022 de la commune, article 6574

14-03-22 FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU CG 2021

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur et accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations sont régulières et justifiées

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives aux journées complémentaires ;

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par Monsieur le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

15-03-22 FINANCES – PARK SALADENN – APPROBATION DU CG 2021

Monsieur Le Maire informe de la vente récente de 2 lots.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur et accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations sont régulières et justifiées

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives aux journées complémentaires ;

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par Monsieur le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

16-03-22 FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU CA 2021

Après avoir approuvé le compte de gestion de l'exercice 2021,

Réuni sous la présidence de Madame Claudie LE JANNE, Adjointe au Maire, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 dressé par M. Hervé L'HEVEDER, Maire, absent pour le vote.

Après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Considérant, que les résultats du compte administratif de l'exercice 2021, sont conformes aux résultats du compte de gestion établi par le Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

1° **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Présentation générale du budget Principal			
Compte administratif 2021 : Vue d'ensemble			
Exécution du budget			

		Dépenses	Recettes
REALISATION DE L'EXERCICE (Mandats et titres)	Section de fonctionnement	2 363 813, 09	2 801 879,52
	Section d'investissement	828 088.45	913 902,67
REPORT DE L'EXERCICE 2019	Report en section de fonctionnement (002)		517 255,59
	Report en section d'investissement (001)	403 790.49	
TOTAL (réalisations+ reports)		3 595 692.03	4 233 037.78
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2022	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	126 717,73	10 850,00
	Total des restes à réaliser à reporter en N+1	126 717,73	10 850,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	2 363 813, 09	3 319 135,11
	Section d'investissement	1 358 596,67	924 752,67
	TOTAL CUMULE	3 724 337,04	4 243 887,78

DEFICIT	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
EXCEDENT	Section de fonctionnement	438 066,43	
	Section d'investissement	85 814,22	

2° **CONSTATE**, pour la comptabilité sus-citée, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

4° **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

17-03-22 FINANCES – PARK SALADENN – APPROBATION DU CA 2021

Après avoir approuvé le compte de gestion de l'exercice 2021,

Réuni sous la présidence de Madame Claudie LE JANNE, Adjointe au Maire, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 dressé par M. Hervé L'HEVEDER, Maire, absent pour le vote.

Après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Considérant, que les résultats du compte administratif de l'exercice 2021, sont conformes aux résultats du compte de gestion établi par le Receveur Municipal,

La vente de 3 lots à l'euro symbolique a créé du déficit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

1° **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

Présentation générale du budget annexe PARK SALADENN			
Compte administratif 2021 : Vue d'ensemble			
Exécution du budget			

		Dépenses	Recettes
REALISATION DE L'EXERCICE (Mandats et titres)	Section de fonctionnement	44 011,26	22 937,00
	Section d'investissement	0,00	0,00

REPORT DE L'EXERCICE 2019	Report en section de fonctionnement (002)		12 682,50
	Report en section d'investissement (001)		

TOTAL (réalisations+ reports)		44 011,26	35 619,50
--------------------------------------	--	-----------	-----------

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2021	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
	Total des restes à réaliser à reporter en N+1	0,00	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	44 011,26	35 619.50
	Section d'investissement	0	
	TOTAL CUMULE	44 011,26	35 619.50

DEFICIT	Section de fonctionnement	21 074,26	
	Section d'investissement		
EXCEDENT	Section de fonctionnement	0	
	Section d'investissement		

2° **CONSTATE**, pour la comptabilité sus-citée, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

4° **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

18-03-22 FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ASSOCIATION PICA – CONFLIT EN UKRAINE

Monsieur Hervé L'HEVEDER, Maire, propose également l'attribution d'une subvention exceptionnelle, non discutée en commission finance au bénéfice de l'association PICA (Pompier International des Côtes D'Armor) engagée dans des projets en Ukraine.

M. Gilbert LE BLEVENNEC, adjoint aux affaires sociales, explique à l'assemblée les actions menées par l'association PICA dans le contexte du conflit en UKRAINE, à savoir l'envoi de colis de matériel médical, de produits de première nécessité et le transport d'immigrés ukrainiens. Le

traitement administratif des dossiers est géré par les services de l'Etat en Côtes d'Armor.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 500 euros à l'association PICA dans le cadre des interventions en Ukraine.
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2021 de la commune, article 6574

19-03-22 FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION DSIL – OPERATION DE RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE DE 2 MENES – TRANCHE 1

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant « la rénovation énergétique du groupe scolaire des 2 Ménéés » ;

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la dotation de soutien à l'investissement local – exercice 2022 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** l'avant-projet de la tranche 1 de l'opération « rénovation énergétique du groupe scolaire des 2 Ménéés ».
- **DECIDE** de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DSIL 2022 pour un montant de 107 500 euros soit 30 % du montant hors taxes des travaux de la tranche 1.
- **S'ENGAGE** à financer l'opération – travaux tranche 1 de la façon suivante :

Pour un montant prévisionnel de travaux de 358 500 € HT :

<u>Travaux enveloppe des bâtiments</u>	
<i>Tranche 1 (ferme): école maternelle</i>	
Travaux installation du chantier	70 000,00 €
Rénovation maçonnerie, reprise de bâtiment, toiture	100 000,00 €
Isolation des murs par l'extérieur	91 900,00 €
Remplacement des menuiseries extérieures	88 800,00 €
Remplacement des lanterneaux	7 800,00 €
tranche 1 total	358 500,00 €

A noter que certains financeurs subventionnent les études et les travaux. Le montant global subventionnable est donc de 234 274 € (études) + 358 500 € (travaux tranche 1) = 592 774, 00 €.

Les sources de financement connues à ce jour pour cette tranche 1 travaux sont :

Source de financement	Montant éligible	Subvention sollicitée
Etat : DSIL « Grande priorité » (dotation de l'état).	358 500 €	107 500 €
SDE-ORECA	592 774 €	30 000 €

A noter que la Région dans le cadre du programme « Bien vivre en Bretagne 2021 a notifié un financement de 58 500 € en décembre 2021. Les dépenses éligibles sont les études d'un montant de 234 274 €.

- **DIT** que la dépense sera inscrite au budget primitif 2022, article 2313 section d'investissement ;
- **AUTORISE** le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Questions diverses :

- Arrivée du 4^{ème} médecin : des habitants de Louargat n'ont pas de médecin traitant.
- La candidature d'une psychologue à la maison médicale atteste de l'attrait de la Commune et l'infrastructure médicale. Les décisions sont collégiales (commune et médecins). Cette démarche influence le souhait d'installation.

La séance est levée à 21h20
